L'assistance maritime





FHT pour les non membres et experts ou CA non

EHT pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

350 *E***HT** pour les membres du CESAM.

Lieu Visioconférence

Formateur Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Objectifs opérationnels

- Connaissance déclarative: Les conventions internationales, la couverture par les polices Corps françaises et anglaises, la LOF, la clause Scopic.
- Connaissance procédurale.
- Connaissance conditionnelle.

Public concerné - Absence de préreguis -

Souscripteurs, gestionnaires de sinistres et comptables dans les métiers de l'assurance ou de la réassurance qui ne maîtrisent pas complètement le fonctionnement de l'assistance maritime pour tous types de navires, ainsi que les experts et commissaires d'avaries intéressés par ces sujets.

Méthodes pédagogiques

- Caméra: Face à Face formateur / grand groupe (Exposé, interrogations): Diaporama.
- En sous-groupe (calcul).
- En situation de travail (lecture des rapports).
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Introduction et historique. L'assistance et sauvetage. L'assistance et l'avarie commune.

Les conventions internationales :

- La Convention de Bruxelles du 23 septembre 1910.
- La Convention de Londres (OMI) du 28 avril 1989.
- La Convention SAR (Search and Rescue) d'Hambourg du 27 avril 1979.

La Lloyd's Open Form.

Les 12 clauses.

L'obligation de l'assistant.

La rémunération de l'assistant.

La résiliation de la LOF.

Clauses LSAC.

Clause SCOPIC.

La couverture de l'assistance et du sauvetage par les assureurs maritimes:

- Les Conditions Corps françaises.
- Les Institute Time Clauses Hulls 1983.
- Les Rules des P and I Clubs (Salvage and Scopic).

La gestion du sinistre.

Contact: mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org